

Retraités, ceci vous concerne !

Pour dissiper tout malentendu, merci de lire les lignes ci-dessous.

Souvent durant l'année je reçois des téléphones me disant que les informations n'arrivent plus, et que le rabais essence a été supprimé ?

Vous recevez chaque année de notre caissier un bulletin de versement concernant la cotisation annuelle due par les retraités, et en cas de non paiement de cette dernière, l'Association suppose que vous n'avez plus d'intérêt à être membre, et ainsi

de nombreuses faveurs vous sont tout simplement supprimées ! (Bulletin d'information périodique, infos sur les actions diverses, action mazout, sortie des fonctionnaires, assemblée et souper annuel, ainsi que le rabais sur l'essence etc..).

Attention, le bulletin de versement que vous recevez aujourd'hui ne concerne pas la cotisation annuelle mais uniquement votre générosité à l'adresse de l'action de Noël.

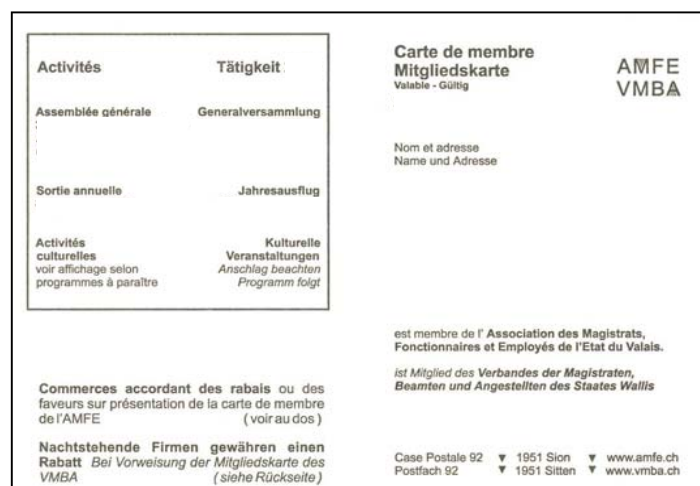
Ne restez surtout pas dans le doute,

et s'il y a un problème ou une question vous pouvez toujours me contacter au 079 / 435.45.13

vos représentants au comité

François Bétrisey

Carte de membre



Comme chaque année à la même période, vous recevez également ci-joint votre carte de membre AMFE valable pour l'année 2008. Notre association essaie d'offrir un maximum d'avantages à ses membres. Si toutefois, une des entreprises mentionnées sur la carte jointe n'observait pas les accords convenus, nous vous serions reconnaissants de nous en faire part très rapidement, afin que nous puissions prendre contact avec ladite entreprise et lui faire honorer son engagement vis-à-vis de notre association.

Sur la carte de membre vous trouvez également les dates importantes de l'année 2008, soit

- l'assemblée générale de l'association le 4 avril 2008
- la sortie annuelle le 6 septembre 2008.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver ces deux dates.

Votre comité se tient à votre entière disposition pour tout problème rencontré ou pour toute question spécifique.

Une association ne peut vivre et être efficace sans la collaboration de tous ses membres.

En effet, les questions que vous vous posez intéressent peut-être d'autres collaborateurs. Notre comité tentera de trouver des réponses en entreprenant les démarches nécessaires pour vous donner satisfaction.

Aussi AIDEZ-NOUS à vous aider, vous et vos collègues.

En cette fin d'année, notre comité tient à vous transmettre ses plus vifs remerciements pour votre collaboration et votre participation à la bonne marche de l'association.

Le comité AMFE vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à vous et vos familles et vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



AMFE-Infos 2007

Numéro 4 — Décembre 2007

Rapport d'activités 2007

Les thèmes principaux défendus par notre association sont :

- Le maintien et le développement du statut de la fonction publique,
- Le rattrapage salarial et la défense du pouvoir d'achat,
- La revalorisation de l'image de la fonction publique dans son ensemble
- L'attractivité économique de la fonction publique.

En ce qui concerne le budget 2008, l'exécutif cantonal a pris des décisions de principe qui doivent encore être acceptées par le Grand Conseil, soit :

1. prévoir une adaptation intégrale du renchérissement pour l'année 2008 et la poursuite du rattrapage du renchérissement non attribués les années antérieures
2. appliquer un coefficient de 1 sur la prime de performance
3. finaliser les cas de titularisation en suspens
4. créer de nouveaux postes (à l'organisme et auxiliaires).

Les finances de l'Etat étant actuellement bonnes, notre association espère que le rattrapage du renchérissement complet pourra être effectué en 2008.

Journal d'information AMFE

Suite à la démission du journal la « Fonction Publique » à fin 2006, l'AMFE a édité ses propres pages d'information adressées chaque trimestre à tous les membres.

Le bilan de la publication AMFE-INFO est positif tant au niveau financier qu'informatif.

Le site www.amfe.ch a également été tenu à jour et toutes les informations importantes concernant les fonctionnaires et employés d'Etat y ont été publiées. Le comité compte sur tous les membres de l'AMFE pour l'aider à tenir à jour et à dynamiser ce site en lui transmettant toute information ou communication intéressant la fonction publique.

Le bilan de la publication AMFE-INFO est positif

tant au niveau financier qu'informatif. En effet, plusieurs personnes nous ont transmis leurs avis, commentaires et propositions d'amélioration. C'est en collaborant et en communiquant que notre association sera mieux informée et ainsi plus forte pour défendre les intérêts de tous ses membres.

Dossier caisse de pension

Le recours déposé par la FMEF est actuellement au Tribunal Fédéral. Aucune décision n'a encore été prise. Par contre, l'effet suspensif a été rejeté en mai 2007 et la loi est donc en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007.

Relations avec la FMEF

L'AMFE représentant le 31 % des membres de la Fédération, notre association a droit à deux sièges au comité directeur FMEF (7 membres) et un siège supplémentaire au comité fédératif (12 membres + le comité directeur). Selon les statuts, le comité fédératif met en place la stratégie de la fédération et le comité directeur gère toute la partie opérationnelle et administrative de celle-ci.

Depuis le 23 septembre

2007, notre association est représentée au comité directeur par Mme Dominique Ferraro et M. Roland Crettaz (remplaçant de Mme Ariane Praz) et au comité fédératif par M. Albert Stalder. Depuis le printemps 2007, l'AMFE insiste pour que le fonctionnement du comité directeur soit analysé, afin de pouvoir mettre en place une organisation moderne et dynamique impliquant chaque membre du comité dans les activités de ce dernier, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

En réponse aux questions de plusieurs de nos membres concernant la démission de notre présidente du comité directeur FMEF, nous précisons que ce sont des raisons d'incompatibilité de visions au niveau de la communication et des différences de vue trop importantes dans le traitement et la gestion de certains dossiers sensibles qui l'ont poussée

au départ.

Nous remercions nos trois représentants auprès des comités FMEF et leur souhaitons plein succès dans leur activité.

Nouveau système d'évaluation du personnel

Vous venez d'être évalué ou d'évaluer vos collaborateurs/trices, sur la base du nouveau système d'appréciation et de conduite du personnel. Ce système a été mis en place suite aux remarques émises par les collaborateurs/trices de l'administration cantonale. Celui-ci a-t-il répondu à vos/nos attentes ? Nous souhaitons participer à l'amélioration du système en récoltant vos remarques et commentaires sur le déroulement de cette procédure.

Le nouveau système d'évaluation du personnel a-t-il répondu à vos attentes ?

Indexation des rentes : tous au même régime ?



La loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 reprend le principe de l'adaptation au renchérissement des rentes en cours, dans les limites des possibilités financières de la Caisse. A titre transitoire, elle prévoit toutefois, pour une durée de 5 ans, un gel des rentes limité à concurrence d'un maximum de 2 % par année et de 6 % au total. La référence pour suivre l'évolution du renchérissement au cours des cinq prochaines années est l'indice suisse des prix à la consommation

(IPC) et plus précisément l'indice IPC 1993.

Une exception au gel des rentes est prévue à l'article 36 al. 1 de la LPP qui fixe que « Les rentes minimales (LPP) de survivants et les rentes d'invalidité en cours depuis plus de trois ans sont adaptées à l'évolution des prix, jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite », conformément aux prescriptions du Conseil fédéral.

Réponse à la question posée à l'assemblée générale 2007.

Qu'en est-il du renchérissement des rentes des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du ministère public à savoir les membres du Conseil d'Etat, du Tribunal cantonal, le chancelier d'Etat, les procureurs, les juges des mineurs, les juges de districts et les juges d'instruction pénale ?

REAGISSEZ ET AIDEZ-NOUS en nous communiquant votre avis positif et/ou négatif par courriel : info@amfe.ch

ou par courrier postal à :
AMFE
Case postale 92
1951 Sion.

Votre soutien et votre engagement nous permettent d'orienter activement et correctement la défense des intérêts de tous les membres de la fonction publique.

Le comité AMFE

l'ordre judiciaire et du ministère public, ainsi que le chancelier d'Etat, en fonction lors de l'entrée en vigueur de la présente loi, âgé de 50 ans révolus ou ayant une durée de fonction de douze ans (juges cantonaux), respectivement seize ans (autres magistrats) demeurent soumis aux dispositions du règlement du 30 mars 1979 ... ». Par conséquent, les autres magistrats qui ne satisfaisaient pas aux critères susmentionnés au 1er janvier 2000 ont été affiliés à la

CPPEV. Ces rentiers (s'il y en a ?) verront leur rente gelée pendant la période transitoire.

La loi régissant le régime de pensions des magistrats est actuellement en transformation et devrait être soumise prochainement au Grand Conseil. La question du renchérissement devrait être traitée, de manière équitable espérons-le, lors de cette révision.

Dans l'intervalle, les magistrats régis par le règlement du 30 mars

1979 verront leur rente indexée alors que les autres retraités magistrats, fonctionnaires et employés d'Etat devront patienter pendant 5 ans avant d'obtenir une compensation du renchérissement qui pourrait, comme par le passé, ne pas être complète.

Collecte de Noël en faveur de l'association valaisanne du diabète

Comme nous approchons des fêtes de fin d'année, et en particulier de Noël, votre comité vous propose d'offrir notre traditionnelle collecte à l'Association valaisanne du diabète.



Votre générosité lors des collectes précédentes nous a permis d'apporter un soutien très apprécié à différentes institutions et associations.

Cette année nous aimerions apporter notre soutien à l'Association valaisanne du diabète qui vient en aide financièrement aux familles ayant un enfant diabétique de type 1 afin qu'il puisse suivre chaque été un camp d'une semaine animé par des professionnels de la santé et dont le but est de les familiariser avec la maladie, le contrôle de la glycémie dans le sang, la gestion de la nourriture pour les rendre autonomes et leur permettre de mener une vie comme leurs semblables.

L'association organise aussi des

ateliers traitant de différents thèmes, animés par des médecins, infirmières et diététiciennes et présente la gamme de matériel actualisée afin de soulager au mieux les symptômes de cette maladie

Il est bon de savoir que le diabète est une maladie chronique du métabolisme touchant tout de même 5 % de la population et entraînant de graves complications s'il n'est pas soigné. On distingue deux sortes de diabète : le diabète de type 1 qui affecte les jeunes personnes dès leur enfance. En raison d'une déficience du système immunitaire, le pancréas ne fabrique plus l'insuline réglant le taux de sucre dans le sang. Le diabète de type 2 ou diabète sucré se déclare plus tard et entraîne les mêmes complications.

Imaginez qu'il s'agisse de votre enfant qui doit se soumettre à une médicalisation lourde (plusieurs piqûres d'insuline par jour) et cela peut-être pendant toute sa vie. La chronicité de cette maladie génère un travail en continu et des actions renouvelées pour retarder les complications graves de la maladie qui affectent principalement les yeux (cécité), les reins (dialyses) et le système circulatoire (problèmes cardio-vasculaires, amputations).

La formation du malade à la

gestion de sa maladie est incontournable tant sur le plan de la qualité de vie que sur les coûts de la santé. Si nous pouvions par notre générosité contribuer à accomplir les objectifs que l'association s'est fixée, des enfants et de personnes malades pourront continuer à se former, à s'informer et apprendre à vivre avec la maladie et non en fonction d'elle..

Pour eux, nous vous disons déjà du fond du cœur un GRAND MERCI pour votre générosité.

**Association
Valaisanne
du Diabète**

Association Valaisanne du Diabète

Rue des Condemines 16

Case postale 9

1950 Sion

Tél.: 027 - 322 99 72

Fax : 027 - 322 82 52

email:

valais@associationdudiabete.ch

Internet: www.avsd.ch